

Le nom de jeune fille après divorce ?



Le nom de jeune fille ne disparaît pas avec le mariage. Le mariage n'emporte pas de changement effectif. Le nom patronymique (famille) est attribué dès la naissance et pour le reste de la vie.

Procédure afin de "retrouver " son nom de famille :

- Prévenir les organismes de la fin de son nom marital
- Formalités administratives afin de faire modifier papiers identité, carte vitale, permis de conduite et mettre à jour son dossier CAF, CPAM, impôts, travail...
- Il suffit de prévenir l'établissement concerné par téléphone ou internet sans justificatif particulier ou parfois fournir une copie simple de l'acte de divorce.

